

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2021

2021-06-23/02 - Compte administratif 2020 – Budget Ville

Rapporteur : Jean-Pierre Conrié

Par application de l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal arrête le Compte Administratif (C.A.) qui lui est annuellement présenté par le Maire.

Le Compte Administratif rend compte des opérations budgétaires réalisées sur l'année en dépenses et en recettes, et présente les résultats de l'année qui, cumulés au résultat de l'année antérieure, seront repris au budget de l'année suivante.

Le Compte Administratif 2020 du Budget Ville dégage les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses 2020	55 618 177.50	26 796 428.63	82 414 606.13
Recettes 2020	64 878 938.42	29 744 189.10	94 623 127.52
Résultat de l'exercice 2020	9 260 760.92	2 947 760.47	12 208 521.39
Report exercice 2019	3 131 725.95	1 568 032.62	4 699 758.57
Résultat de clôture 2020	12 392 486.87	4 515 793.09	16 908 279.96

Les réalisations en dépenses et recettes de l'exercice 2020 ont été fortement impactées par la crise sanitaire. Les taux de réalisation en dépenses sont de 83 % en fonctionnement et de 61 % en investissement contre respectivement 87 % et 75 % en 2019.

Section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement apparaissent à peu près stables (+0,25 %) par rapport à 2019, mais cette situation est due à une opération comptable (l'excédent du budget d'assainissement d'un montant de 1,2 M€ a transité en dépenses dans le budget principal en vue d'être attribué à Versailles Grand Parc). Si l'on fait abstraction de cette opération, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 50 M€, soit 850 000 € de moins qu'en 2019.

On constate principalement :

- une baisse de 12,5 % des charges courantes,
- une quasi stabilité des charges de personnel,
- une légère progression des atténuations de produits (2 %) en raison d'une augmentation de la contribution au Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (+5,6 %) et malgré une baisse du prélèvement au titre de la loi SRU (-0,2 M€),
- une légère baisse des autres charges de gestion courante (-2,5 %), en raison notamment de la restitution par l'Onde d'une fraction de la subvention suite à la fermeture de l'établissement pendant plusieurs semaines,
- une augmentation des charges exceptionnelles due au transfert du résultat d'assainissement vers Versailles Grand Parc.

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent très légèrement (+1,2 %) malgré la baisse conséquente des produits des services (-25 %) due à la fermeture temporaire de plusieurs équipements municipaux et à la suspension de certaines actions en faveur des Véliziens (voyages seniors par exemple). Cette progression des recettes s'explique principalement, d'une part, par l'augmentation des subventions de la CAF pour aider la Commune à faire face à l'impact des mesures sanitaires concernant les crèches, et, d'autres part, par la hausse de certains produits de fiscalité indirecte (droits de mutation et rattrapage de versements de la taxe de séjour).

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement payées en 2020 (15,6 M€) ont été sensiblement en retrait par rapport à 2019 (24,3 M€) en raison notamment des perturbations qu'ont connues les grands chantiers de la Commune.

Les principales dépenses réelles d'investissement concernent les opérations suivantes :

- ZAC Louvois : mandat pour la construction des équipements publics (9,4 M€),
- transfert du résultat 2019 du budget Assainissement (0,6 M€),
- travaux de réfection de la toiture de l'Onde (0,8 M€),
- travaux de rénovation et d'amélioration de l'éclairage public (0,6 M€),
- équipements informatiques et logiciels (0,7 M€),
- mise en place du contrôle d'accès dans plusieurs bâtiments municipaux (0,2 M€),
- installations et équipements de voirie (0,3 M€),
- travaux et équipements dans les gymnases (0,3 M€),
- travaux et équipements dans les écoles (0,3 M€),
- travaux d'accessibilité (0,1 M€),
- acquisition d'un appartement rue Marcel Sembat (0,1 M€),
- remboursement capital emprunts (0,9 M€),
- remboursement taxe d'aménagement indues (0,3 M€).

Les recettes réelles d'investissement (14,5 M€) ont été inférieures à celles de 2019 (18,2 M€) en raison notamment de la baisse de la taxe d'aménagement et du FCTVA.

Restes à réaliser

Restes à réaliser 2020	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	0.00	- 14 590 887.24	- 14 590 887.24
Recettes	0.00	4 416 289.00	4 416 289.00
Total (F)	0.00	- 10 174 598.24	- 10 174 598.24

	Fonctionnement	Investissement	Total général
Résultat cumulé 2020	12 392 486.87	-5 658 805.15	6 733 681.72

Les restes à réaliser en dépenses concernent principalement :

- la provision pour l'opération Louvois (7,4 M€),
- les honoraires du contrat de mandat (0,2 M€),
- le solde de la VEFA de l'école élémentaire Simone Veil (3,2 M€),
- l'acquisition du local avenue du Général De Gaulle (0,3 M€),
- la maîtrise d'œuvre de la nouvelle école élémentaire Simone Veil (0,2 M€),
- les travaux de rénovation et d'amélioration de l'éclairage public (0,4 M€),
- la participation au diffuseur de l'A86 (1,5 M€),
- les travaux et équipements pour l'Onde (0,2 M€),
- les travaux de reprise des concessions funéraires (0,02 M€),
- le véhicule pour la police municipale (0,03 M€),
- les travaux et aménagements des équipements sportifs (0,1 M€),
- les travaux pour le SSI place Dautier (0,1 M€),
- les équipements et logiciels informatiques (0,3 M€),
- divers travaux et équipements (écoles, crèches, médiathèque, voirie, ...) (0,6 M€).

Les restes à réaliser en recettes correspondent aux ventes des lots du cabinet médical de Louvois (2,1 M€) et aux premiers versements de la taxe d'aménagement relatifs à plusieurs permis de construire suite à une mise en recouvrement tardive effectué par la DDT78 (2,3 M€).

Après avoir constaté les identités de valeurs entre le Compte de Gestion 2020 et le Compte Administratif 2020,

Après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser,

Après avoir arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Des avis favorables, à l'unanimité, ont été rendus par les commissions Ressources, Aménagement et Environnement et Solidarités-Qualité de Vie, réunies en séances le 14 juin 2021.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le Compte Administratif 2020 du Budget Ville pour l'exercice 2020.